



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2022

n°13-2022

Vote du budget primitif 2022

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 11 avril 2022 à 10 heures à SAINT-LO à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 1^{er} avril 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

en visioconférence

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

EXCUSES :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie



Vote du budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°01-2022 du Comité du SMPH du 6 avril 2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 11 avril 2022 et le projet de budget préalablement transmis aux membres ;

Le budget primitif 2022 proposé au vote, dont vous trouverez ci-joint le détail en annexes, est le suivant :

Etant donné, que le projet de reconstruction des écuries 3 et 4, détruites par l'incendie, est toujours en réflexion, le budget primitif 2022 vous est proposé en suréquilibre. Ce suréquilibre est issu de la perception des indemnités de l'assurance suite à l'incendie de 2019. Le moment venu, nous pourrions inscrire les dépenses de reconstruction à l'identique en fonctionnement et les autres dépenses en investissement.

Le suréquilibre s'élève à **2 109 493,68 euros**, soit le montant de l'excédent reporté de fonctionnement.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	696 550,00 €	853 550,00 €
012 - Charges de personnel	1 058 400,00 €	984 000,00 €
65 - Charges de gestion courantes	85 000,00 €	62 700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €	349,51 €
042 - Dotation aux amortissements (opérations d'ordre)	743 112,32 €	763 443,88 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 593 062,32 €	2 665 043,39 €

RECETTES	BUDGET 2021	BP 2022
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 252 537,81 €	2 109 493,68 €
013 - Atténuations de charges	28 670,00 €	16 800,00 €
70 - Produit des services et ventes diverses	518 000,00 €	751 470,00 €
74 - Participations	968 700,00 €	853 750,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	322 000,00 €	335 870,00 €
042 - Quote-part des subventions d'investissement transférées (opérations d'ordre)	711 476,37 €	707 153,39 €
Totale des recettes de fonctionnement	4 801 384,18 €	4 774 537,07 €

Recettes de fonctionnement hors excédent reporté

2 665 043,39 €

A – RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent, à **4 774 537,07 euros**.

Les participations statutaires s'élèvent à **800 000 euros**.

Conformément aux statuts, les participations statutaires sont fixées comme suit :

- 30 % soit 240 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- 30 % soit 240 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- 20 % soit 160 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- 20 % soit 160 000 euros à la charge de la Ville de Saint-Lô.

Les autres participations s'élèvent à **53 750 euros** :

- 40 000 euros de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour le soutien de la filière équine ;
- 8 750 euros de IFCE pour la compensation de différence de régime indemnitaire des trois derniers agents intégrés ;
- 5 000 euros du collègue Pasteur.

Les produits des activités du pôle hippique s'élèvent à **1 082 340 euros**. Ils se décomposent ainsi :

- 330 870 euros pour les locations ;
- 47 400 euros pour les ventes diverses ;
- 386 470 euros pour les prestations (soit 5 800 euros de plus par rapport aux orientations) ;
- 305 000 euros pour le centre équestre ;
- 12 600 euros pour les prestations de technicien d'insémination.

Les autres recettes concernent :

- des remboursements de frais de personnel pour un montant de 16 800 euros ;
- la participation des agents aux tickets restaurant pour un montant de 5 000 euros.

Les dotations aux amortissements, en opérations d'ordre, s'élèvent à **707 153,39 euros**.

Le résultat de fonctionnement reporté est de **2 109 493,68 euros**.

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 665 043,39 euros**.

Les charges de personnel s'établissent à **984 000 euros** :

- Mises à disposition d'agents : 197 300 euros, soit 6 000 euros de plus, par rapport aux orientations budgétaires, pour l'embauche de prestataires pour les nouvelles animations estivales du centre équestre au haras ;
- Rémunérations des agents : 770 200 euros ;
- Médecine du travail : 1 500 euros ;
- Tickets restaurants : 15 000 euros ;

Les charges à caractère général s'élèvent à **853 550 euros** :

- o 303 200 euros pour les achats ;
- o 257 550 euros pour les prestations de services ;
- o 267 800 euros pour les autres charges à caractère général;
- o 25 000 euros pour les impôts.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à **62 700 euros** :

- o 1 000 euros pour les admissions en non-valeurs ;
- o 1 700 euros pour les abonnements logiciels ;
- o 60 000 euros pour le fonctionnement du compte de la fédération française d'équitation (FFE).

Une enveloppe de dépenses pour des annulations de titres sur exercice antérieur est constituée à hauteur de **1 000 euros**.

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont portées à **349,51 euros**.

Les dotations aux amortissements sont, quant à elles, d'un montant de **763 443,88 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2021	BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	1 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	149 963,61 €	169 902,27 €
23 - Immobilisations en cours	869 195,79 €	820 327,12 €
020 - Dépenses imprévues	63 028,78 €	58 069,65 €
040 - Reprises sur autofinancement antérieur (opérations d'ordre)	711 476,37 €	707 153,39 €
Total des dépenses d'investissement	1 797 664,55 €	1 756 452,43 €

RECETTES	BUDGET 2021	BP 2022
001 - Solde d'exécution reporté	554 552,23 €	843 008,55 €
13 - Subventions	500 000,00 €	150 000,00 €
040 - Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre)	743 112,32 €	763 443,88 €
Total des recettes d'investissement	1 797 664,55 €	1 756 452,43 €

A. RECETTES

Les collectivités membres subventionnent les investissements courants du pôle hippique à hauteur de **150 000 euros** :

- o 30 % soit 45 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- o 30 % soit 45 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- o 20 % soit 30 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- o 20 % soit 30 000 euros à la charge de la ville de Saint-Lô.

L'excédent d'investissement reporté s'établit à **843 008,55 euros**.

Les opérations d'ordre liées aux amortissements s'élèvent à **763 443,88 euros**.

B. DEPENSES

Les dépenses d'investissement du SMPH s'élèvent à **1 756 452,43 euros** dont 81 2290,39 euros de report de l'exercice 2021.

1 – Les investissements courants

Il est prévu une enveloppe de **150 000 euros** pour les investissements courants du SMPH dont voici le détail prévisionnel :

Matériels informatique/sono	6 000 €
Logiciels	1 000 €
Matériel équitation	16 000 €
Ameublement	3 000 €
Menuiseries	14 000 €
Cheptel	15 000 €
Embellissement haras	10 000 €
Sols paddocks	30 000 €
Véhicules	35 000 €
Divers	20 000 €
TOTAL	150 000 €

2 – Le plan pluriannuel d'investissement

La programmation des crédits de paiement pour le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est la suivante :

PPI actualisé		Montant CP 2022
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	23 800 €
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	165 800 €
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	3 000 €
	Déplacement de l'armoire électrique dans le nouveau bureau des juges compris alimentations / Mise en place d'une sonorisation	52 000 €
	Aménagement de la couche de travail	55 600 €
	Remplacement des lisses	32 600 €
	cabine de jury mobile	67 200 €
	Total agrandissement de la carrière Uriel	400 000 €
REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	33 366 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	307 961 €
	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maîtrise d'œuvre et SPS	18 672,76 €
	terrassement, aménagement parking et création fumière	- €
	Total construction de 24 boxes	326 634,00 €
TOTAL PPI		760 000,00 €

PPI actualisé		Montant CP 2023
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Enveloppe non affectée	92 769 €
	Total agrandissement de la carrière Uriel	92 769 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	67 039 €
	terrassement, aménagement parking et création fumière	18 999,76 €
	Total construction de 24 boxes	86 039 €
AUTRES		6 650 €
TOTAL PPI		185 457,66 €

La répartition des crédits de paiements de l'autorisation de programme est la suivante :

Libellé de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
PPI 2018-2021	1 750 000 €	804 542,34 €	760 000 €	185 457,66 €

Il convient donc de prévoir **760 000 euros** de crédits de paiement pour le PPI.

3 – les autres dépenses

S'ajoutent à l'ensemble de ces dépenses les reports pour un montant total de **81 229,39 euros**.

Les opérations comptables liées aux amortissements s'élèvent à **707 153,39 euros**.

Afin d'équilibrer ces orientations budgétaires, les dépenses imprévues sont portées à **58 069,65 euros**.

Après en avoir délibéré,

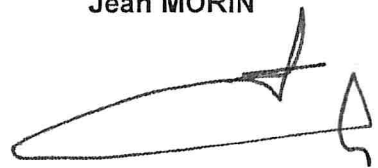
Le comité, à l'unanimité des membres participants, vote le budget primitif 2022 du SMPH qui s'élèvent, opérations d'ordre comprises, à :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 665 043,39 €	4 774 537,07 €
Investissement	1 756 452,43 €	1 756 452,43 €
Total	4 421 495,82 €	6 530 989,50 €

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN



SMPH
BUDGET PRIMITIF 2022
Dépenses de fonctionnement

Article	M14	BP 2021+DM	BP 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		785 457,25	853 550,00
60611	Eau	64 131,12	50 000,00
60612	Energie - Electricité	66 362,84	75 000,00
60621	Combustibles	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	5 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	3 000,00
60632	Fourniture petit équipement	20 000,00	18 000,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	135 000,00	130 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	25 750,00
6122	Crédit-bail mobilier		6 700,00
6135	Locations mobilières	53 000,00	40 000,00
61521	Entretien et réparations terrains	20 000,00	22 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	51 456,20	30 000,00
61551	Entretien et réparations matériel roulant	25 447,09	22 000,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	25 000,00	16 000,00
6156	Maintenance	12 000,00	12 500,00
6161	Primes d'assurances (Multirisques SMACL)	53 510,00	75 200,00
6168	Primes d'assurances (véhicules GROUPAMA)	7 000,00	4 800,00
617	Frais d'étude et de recherche	24 350,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	5 000,00	1 600,00
6188	Autres frais divers (frais de communication, prestation de dématérialisation des marchés publics)	1 000,00	
6226	Honoraires (avocats, cabinets conseils, huissiers, notaires, juges officiers)	3 500,00	14 000,00
6228	Divers (rémunération médecins, juges)	40 000,00	37 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	8 300,00
6233	Foires et expositions	25 000,00	117 200,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00
6237	Publications	1 000,00	500,00
6238	Divers	500,00	300,00
6241	Transports de biens	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacement	1 000,00	500,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunication	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00
6281	Concours divers (Cotisations FSE)	3 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	24 000,00
6288	Autres prestations	10 000,00	18 000,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	25 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 103 116,11	984 000,00
6218	Autre personnel extérieur	345 216,11	197 300,00
6331	Versement de transport	1 200,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	400,00	400,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	9 000,00	9 500,00
6338	Autres impôts, taxes	1 400,00	1 400,00
64111	Rémunération principale	285 000,00	294 000,00
64112	Supplément familial	4 500,00	3 000,00
64118	Autres indemnités	66 000,00	68 000,00
64131	Personnel non-titulaire : rémunérations	123 000,00	127 000,00
64138	Autres indemnités	55 000,00	58 000,00
64168	Autre emploi d'insertion		
64171	Rémunérations des apprentis		4 200,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	88 000,00	94 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	94 500,00	99 500,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 000,00	7 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel (GRAS SAVOYE)		
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 300,00	1 300,00
6458	ATIACL	1 100,00	1 100,00
6474	Versement aux œuvres sociales	19 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE		85 000,00	62 700,00
6518	6518 - autre redevances logiciel		1 700,00
6541	Admission en non-valeur	25 000,00	1 000,00
65888	Autres charges de gestion courante	60 000,00	60 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000,00	1 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	1 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		5 000,00	349,51
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 983 573,36	1 901 599,51
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		743 112,32	763 443,88
6811	Immobilisations incorporelles et corporelles	743 112,32	763 443,88
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		743 112,32	763 443,88
Total des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre)		2 726 685,68	2 665 043,39

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20220411-2022-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

SMPH
BUDGET PRIMITIF 2022
Recettes de fonctionnement

Article	M14	BP 2021	BP 2022
002 - résultat reporté		2 252 537,81	2 109 493,68
002	résultat reporté	2 252 537,81	2 109 493,68
013 - Atténuations de charges		48 670,00	16 800,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	48 670,00	15 800,00
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		524 000,00	751 470,00
7018	Vente de produits finis	48 200,00	47 400,00
70632	Redevances à caractère de loisirs	205 000,00	269 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires	36 000,00	36 000,00
70688	Autres prestations de service	222 300,00	386 470,00
70878	par d'autres redevables	12 500,00	12 600,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS		988 298,22	853 750,00
74718	Etat	74 319,56	48 750,00
7472	Région	269 610,00	240 000,00
7473	Département	277 422,00	240 000,00
7474	Commune	179 740,00	160 000,00
7474	Communauté d'agglomération	182 206,66	160 000,00
7478	Autres organismes	5 000,00	5 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		322 000,00	335 870,00
752	Revenus des immeubles	317 000,00	330 870,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	5 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 661,85	-
773	Annulation de mandats	1 664,60	
7788	Autres produits exceptionnels	18 997,25	
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 156 167,88	4 067 383,68
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		711 476,37	707 153,39
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	711 476,37	707 153,39
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		711 476,37	707 153,39
Total des recettes de fonctionnement (réelles et ordre)		4 867 644,25	4 774 537,07

SMPH
BUDGET PRIMITIF 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	DEPENSES	BP 2021	BP 2022
Chapitre 13 - Subvention d'Investissement (opérations d'ordre)		711 476,37 €	707 153,39 €
13911	Subvention d'équipement - Etat	64 049,60 €	64 049,60 €
13912	Subvention d'équipement - Région	245 832,68 €	241 784,38 €
13913	Subvention d'équipement - Département	183 627,67 €	183 352,99 €
139148	Subvention d'équipement - Commune	19 125,81 €	19 125,81 €
139158	Subvention d'équipement - Agglo	49 055,14 €	49 055,14 €
139172	Subvention d'équipement - Feder	63 774,60 €	63 774,60 €
13918	Subvention d'équipement - Eperon	86 010,87 €	86 010,87 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		4 000,00 €	1 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		157 160,78 €	169 902,27 €
2135	Installations générales	14 597,00 €	2 597,00 €
2158	Autre matériel outillage	29 208,69 €	5 030,00 €
2181	Installations générales, agencements		70 000,00 €
2182	Matériel de transport	55 000,00 €	35 000,00 €
2183	Matériel bureau et informatique	8 000,00 €	8 898,43 €
2184	Mobilier	16 458,33 €	4 970,45 €
2185	Cheptel	15 000,00 €	15 000,00 €
2188	Autre matériel	18 896,76 €	28 406,39 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		869 195,79 €	820 327,12 €
2313	Constructions	835 695,79 €	820 327,12 €
2314	Construction sur sol d'autrui	33 500,00 €	
Chapitre 020 - dépenses imprévues		55 831,61 €	58 069,65 €
020	dépenses imprévues	55 831,61 €	58 069,65 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 797 664,55 €	1 756 452,43 €

Article	RECETTES	BP 2021	BP 2022
002 - Excédent d'Investissement reporté		554 552,23 €	843 008,55 €
001	Excédent d'investissement reporté	554 552,23 €	843 008,55 €
13 - Subvention d'Investissement		500 000,00 €	150 000,00 €
1312	Région	150 000,00 €	45 000,00 €
1313	Département	150 000,00 €	45 000,00 €
1314	Ville	100 000,00 €	30 000,00 €
1314	Communauté d'agglomération	100 000,00 €	30 000,00 €
1318	Fonds EPERON		
040 - Opération d'ordre de section à section		743 112,32 €	763 443,88 €
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	3 622,98 €	1 058,68 €
281318	Constructions (autres bâtiments publics)	443 944,73 €	448 503,32 €
281351	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	5 858,33 €	8 331,28 €
28138	Autres constructions		
28148	Constructions sur sol d'autrui	241 576,97 €	246 579,87 €
28158	Autres outillages techniques	14 403,16 €	17 490,31 €
28182	Matériels de transport	8 591,34 €	15 450,28 €
28183	Autre matériel informatique	10 341,81 €	6 808,68 €
28184	Autre matériel de bureau et mobiliers	2 878,59 €	3 275,05 €
28185	Matériel de téléphonie	4 920,01 €	6 737,87 €
28188	Autres	6 974,40 €	9 208,54 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 797 664,55 €	1 756 452,43 €